

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024  
Séance du 11 décembre 2024

N° 17

**Objet : Demande d'aides  
financières - Renouvellement  
des réseaux de distribution  
d'eau potable et de collecte des  
eaux usées Allée des Fontainiers  
- Digne-les-Bains**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

### Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)  
KUHNS Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

### Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

En 2023, le service de l'eau et de l'assainissement a chemisé la canalisation d'adduction d'eau potable sise allée des Fontainiers à Digne-les-Bains. Les autres réseaux présents gérés par le service sont à renouveler.

La Ville Digne-les-Bains a un projet d'aménagement de cette allée et des voies adjacentes (rues des Prête à Partir, du Père Hugues et des Monges).

Considérant l'intérêt et l'opportunité de réaliser ces travaux de façon coordonnée et conjointe avec la Ville, Provence Alpes Agglomération prévoit de renouveler les réseaux restants d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre d'une opération globale.

Les travaux se dérouleront en deux temps :

- Dans un premier temps, le collecteur d'eaux usées sera chemisé de façon indépendante pour un montant de travaux estimé à 161 000 € HT financés sur le budget annexe de l'assainissement ;
- Puis, les branchements d'eaux usées ainsi que le réseau de distribution et les branchements d'eau potable seront renouvelés de façon conjointe avec la Ville, avec une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette seconde phase est estimée à 450 000 € HT, dont 145 000 € HT financés sur le budget annexe de l'assainissement, et 305 000 € HT sur celui de l'eau potable.

Provence Alpes Agglomération sollicite l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et le Département afin de participer financièrement à cette opération selon les plans de financement suivants :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Chemisage du collecteur d'eaux usées	161 000 €	Subvention AERMC	50%	80 500 €
		Subvention CD04	20%	32 200 €
		Auto-financement	30%	48 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>161 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>161 000 €</b>

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Renouvellement des branchements d'eaux usées	145 000 €	Subvention AERMC	20%	29 000 €
		Subvention CD04	50%	72 500 €
		Auto-financement	30%	43 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>145 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>145 000 €</b>

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable	305 000 €	Subvention AERMC	50%	152 500 €
		Subvention CD04	20%	61 000 €
		Auto-financement	30%	91 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>305 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>305 000 €</b>

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 15 novembre 2024.

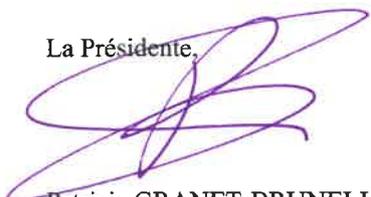
Il est proposé :

- D'approuver l'opération ;
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver les plans de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;
- De veiller à la réalisation de cette opération selon les principes des chartes qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20241211-17\_11122024